

**La réorganisation annoncée de la collecte des déchets et son impacts pour Saint-Josse ;
Interpellation introduite par M. le Conseiller Philippe Boïketé**

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Le 19 mars 2026, la secrétaire d'État régionale Audrey Henry a présenté une réforme visant à réorganiser la collecte des déchets à Bruxelles. Celle-ci prévoirait notamment une collecte hebdomadaire unique des sacs blancs, une collecte des sacs jaunes toutes les deux semaines, ainsi qu'une adaptation des collectes des déchets organiques dans les quartiers les plus denses.

Cette réforme, qui n'est pas encore définitivement arrêtée, s'inscrit dans une volonté affichée de simplification, de meilleure lisibilité pour les habitants et d'optimisation des moyens humains et financiers. Une organisation plus claire des collectes pourrait en effet favoriser le tri, améliorer l'efficacité du service et permettre de redéployer du personnel vers d'autres missions de propreté publique.

Dans le même temps, cette réorganisation soulève des interrogations concrètes pour une commune comme Saint Josse, marquée par une forte densité de population, un parc de logements souvent exigü et une diversité de situations familiales et sociales. Le stockage des déchets, la gestion des nuisances potentielles et l'adaptation des infrastructures existantes constituent des enjeux importants à anticiper.

Dans ce contexte, il me paraît utile de faire le point sur la manière dont cette réforme régionale pourrait se traduire localement et sur la position défendue par notre commune.

Mes questions sont les suivantes :

1. Le Collège a-t-il été officiellement informé ou consulté par la Région concernant cette réforme et son calendrier ?
2. Comment le Collège évalue-t-il les impacts potentiels de cette réorganisation sur le quotidien des habitants de Saint Josse ?
3. Des adaptations spécifiques sont-elles envisagées pour tenir compte de la forte densité de logements et de l'absence, dans certains immeubles, de locaux poubelles adaptés ?
4. Quelle position la commune entend-elle défendre auprès de la Région afin de concilier efficacité du service, amélioration du tri et qualité de vie des habitants ?

Je vous remercie pour vos réponses.